

Décret n° 2025-439 du 8 octobre 2025, portant homologation des procès-verbaux de la commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat aux délégations de Sejnane, El Alia, Joumine, Menzel Jemil, Bizerte Sud et Mateur du gouvernorat de Bizerte.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret Beylical du 18 juin 1918, relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et notamment ses articles 1^{er} (paragraphe 2 de l'alinéa 2) et de 5 à 12,

Vu les procès-verbaux relatifs aux travaux de la commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte en date des 15 et 29 avril 2025.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Sont homologués les procès-verbaux susvisés déterminant la consistance et la situation juridique des immeubles relevant du domaine privé de l'Etat sis aux délégations de Sejnane, El Alia, Joumine, Menzel Jemil, Bizerte Sud et Mateur du gouvernorat de Bizerte, indiqués aux plans annexés au présent décret et au tableau ci-après :

N° d'ordre	Nom de l'immeuble	Lieu	Superficie en m2	N° T.P.D
1	Farch Bourahal 1	Secteur de Sejnane Délégation de Sejnane	129	102395
2	Farch Bourahal 2	Secteur de Sejnane Délégation de Sejnane	366	102394
3	El Kehna	Secteur d'El Alia Sud Délégation d'El Alia	216	102397
4	Sidi El Bechir	Secteur de Tehent Délégation de Joumine	125	102809
5	Sidi Bouchehid	Secteur de Menzel Jemil Est Délégation de Menzel Jemil	173	102805
6	El Manejem 2	Secteur d'Essemmen Délégation de Joumine	72	104543
7	El Manejem 4	Secteur d'Essemmen Délégation de Joumine	90	104545
8	El Manejem 5	Secteur d'Essemmen Délégation de Joumine	86	104546
9	Cité El Jela 2	Secteur de Cité El Jela Délégation de Bizerte Sud	227	109551
10	Louata	Secteur d'Ellouata Délégation de Bizerte Sud	495	109566
11	Ettalla 47	Secteur de Marnissa Délégation de Bizerte Sud	1025	109593
12	Ettalla 48	Secteur de Marnissa Délégation de Bizerte Sud	6568	109594
13	Ettalla 49	Secteur de Marnissa Délégation de Bizerte Sud	2853	109595
14	Ettalla 50	Secteur de Marnissa Délégation de Bizerte Sud	883	109596
15	Ettalla 52	Secteur de Marnissa Délégation de Bizerte Sud	325	109598
16	Ettalla 53	Secteur de Marnissa Délégation de Bizerte Sud	225	109599
17	Zaouiet Errahmania	Secteur de Mateur Délégation de Mateur	386	109600

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 octobre 2025.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 9 octobre 2025"